

## 10 Faits divers &amp; Justice

A la suite d'une vaste opération d'escroquerie dirigée contre lui

## Un entrepreneur gabonais se fait siphonner 126 millions !



Photo : D.R.

Grâce au réseau dont ils sont...

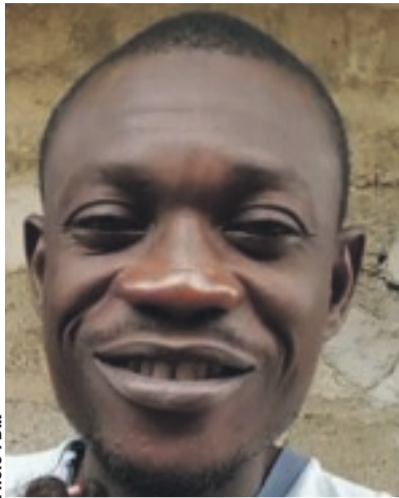


Photo : D.R.

... des membres assidus...



Photo : D.R.

...le groupe a eu le temps d'étudier tous les gestes de l'entrepreneur...

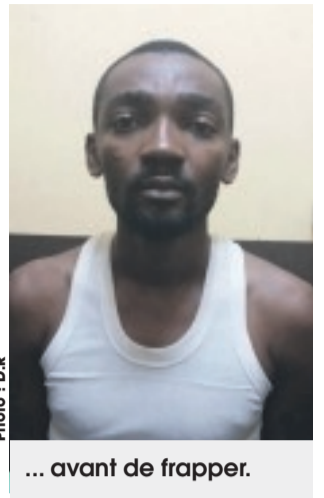


Photo : D.R.

... avant de frapper.

Olivier NDEMBI

Libreville/Gabon

LE phénomène des « fey-men », ces nouveaux « hommes d'affaires » d'un genre assez particulier, comme il en compte désormais des tas à Libreville, n'a pas fini de faire des victimes. Il faut même observer que malgré les dénonciations des actes posés au quotidien par ces individus sans scrupules, il s'en trouve, au sein des nantis, des personnes qui continuent à croire que ce qui se dit ou se raconte à ce sujet n'est qu'une vue de l'esprit.

Pas cependant sûr qu'après avoir été dépouillée de la bagatelle de 126 millions de francs, pour obtenir du vent en retour, une nouvelle victime, un chef d'entreprise gabonais, prêtera encore attention, pour sa part, à tout ce qui a trait aux affaires louches. En effet, en juin dernier, alors qu'il vient de percevoir un virement de 126 millions de francs, Prosper est contacté par téléphone, sans trop savoir comment son numéro a été obtenu, par un certain Patrick, déclarant résider à Makokou. L'appelant se présente vaguement à son interlocuteur comme étant un de ses anciens manutentionnaires au port d'Owendo. Patrick lui fait ensuite com-

prendre qu'à l'issue du passage de la délégation du projet Graine dans son village, un « Européen » du nom de Philippe Chardier a été présenté aux villageois. Et que ce dernier se propose d'acheter les graines d'ébène, découvertes dans la province de l'Ogooué-Ivindo, à 100 euros (environ 65 000 francs CFA) l'unité.

Séance tenante, Patrick communique à Prosper l'adresse téléphonique du « Blanc ». Le chef d'entreprise, pour en avoir le cœur net, décide d'entrer en contact avec le fameux Européen. Ce dernier, maniant parfaitement sa langue, se présente à lui comme étant le chargé des achats du produit en Afrique. Le Blanc indique, en outre, à son correspondant à l'autre bout du fil que le siège social de la société qu'il représente se trouve au Qatar, et que celle-ci est bénéficiaire d'un marché de reboisement des pays du Sahel.

Entre-temps, pour faire asseoir convenablement l'arnaque, et ne pouvant traiter directement avec le fameux client, Patrick propose à Prosper de manager l'affaire en devenant le représentant des villageois, étant entendu que tous deux toucheraient les 90% de l'achat. Intéressé et séduit par toutes ces belles paroles, Prosper s'appro-

prie le marché et demande que les fameuses graines quittent Makokou pour Libreville.

**CONFIRMATION** • Commence alors le processus d'escroquerie, caractérisée notamment par l'exigence faite à l'entrepreneur d'envoyer près de 200 000 francs aux villageois pour le transport du produit. Ce dernier, sans se douter de quoi que ce soit, adhère à la demande des "ruraux". Une fois à Libreville, Prosper demande à voir le produit, mais ses interlocuteurs lui disent que c'est un « patrimoine familial » et, en tant que tel, il doit d'abord s'acquitter de la somme de 26 millions. Une fois le magot aboulé, Prosper contacte alors Philippe Chardier pour l'achat du produit. Mais ce dernier exige au préalable qu'un "expert" lui confirme que la marchandise est de bonne qualité. Et ce spécialiste ne peut être qu'un délégué de sa société.

C'est alors qu'entre en scène un certain Adjovi, qui estime que cette confirmation doit être faite selon les normes internationales, après le transfert des fameuses graines d'ébène au Qatar. Mais il faut, pour cela, que Prosper paie, paie et paie encore. Jusqu'à ce qu'il dépense sans compter. Sans toujours voir le bout du tunnel.

Sa descente aux enfers amène l'entrepreneur à constater qu'il vient de voir s'envoler près de 126 millions, sans rien gagner en retour. Il réalise, enfin, qu'il est tombé au beau milieu d'une arnaque dirigée contre lui. Il n'en fallait pas plus pour qu'il dépose plainte contre ses spoliateurs à la Direction générale des contre-ingérences et de la sécurité militaire (DGCISM).

De l'enquête diligentée par les agents du « B2 », il ressort que le plaignant a été pris en étau par une association de malfaiteurs opérant sous de fausses identités. Il s'agit, en premier, de Brel Bibandzoulou, Gabonais de 31 ans résidant à Libreville et déjà condamné pour coups et blessures volontaires. Il prenait part, dans la vaste escroquerie orchestrée contre l'entrepreneur Prosper, en tant que villageois du nom de Madoungou.

Il œuvrait aux côtés d'un autre « villageois », Edouard Sole, alias Papa César, 52 ans, habitant curieusement Owendo, et dont la mission commune a consisté à rencontrer le « client » avec la « marchandise » qui n'était rien d'autre que des graines quelconques.

Il y a eu aussi l'intervention de Gus Ward, ressortissant libérien de 36 ans,



Photo : D.R.

Les fameuses "graines d'ébène" qui devaient être vendues à environ 65 000 francs l'une.

et celle d'un autre Gabonais de 33 ans, Guy Ngoma résidant Derrière-la-Pédatrie d'Owendo.

Interpellés, puis présentés devant le parquet de Libreville, ils ont tous été placés sous mandat de dépôt, jeudi dernier, à la prison

centrale. Seuls leurs complices présumés, Mande, Franck, Adam's, Joh, Abinta et Utche, ont réussi à prendre le large. Mais à la DGCISM, on assure que cette escapade des concernés ne saurait être de très longue durée.

## Vol aggravé/En voulant "punir" son copain

## Elle se trompe de cible et se retrouve au "Château"

J.-P. A.

Port-Gentil/Gabon

EN voulant se venger d'un certain Ali, un ressortissant malien avec qui elle a eu une aventure, Malaïcka Maganga Moussavou, Gabonaise de 24 ans, séjourne actuellement à la prison centrale de Port-Gentil, où elle vient d'être placée sous mandat de dépôt par les autorités judiciaires. On lui reproche de s'être introduite nuitamment chez autrui, et d'y avoir subtilisé des effets qu'elle croyait appartenir à son étalon.

De source policière, le 10 août dernier, vers minuit, les frères maliens Diawara Yaté

et Cheickné se présentent au commissariat central avec une jeune femme, Malaïcka Maganga Moussavou, qu'ils venaient de surprendre au carrefour Ngadi, en possession de leur téléviseur, deux téléphones portables, une somme de 42.000 francs et une carte de séjour appartenant à Diawara Yaté. Dans sa plainte, ce dernier explique qu'en regagnant son domicile cette nuit-là, il constate que la télévision n'est plus à sa place habituelle. Il va alors réveiller son frère Diawara Cheickné, qui dort dans l'une des pièces de la maison, pour tâcher de comprendre ce qu'il se passe. Cheickné lui répond qu'il n'a pas déplacé l'appareil.



Photo : Jean-Paulin ALLOGO

Malaïcka Maganga Moussavou et son butin, peu avant son transfert à la prison du Château.

Pendant qu'ils entreprennent des recherches aux alentours de leur domicile, un de leur compatriote et voisin leur déclare avoir

aperçu une jeune femme portant à emprunter un écran plasma et cherchant un taxi vers le carrefour Ngadi. Aussitôt dit, les deux

frères se transportent sur les lieux, trouvant la "visiteuse" inconnue en possession de son butin.

Interrogée à son tour, Malaïcka Maganga Moussavou, tout en reconnaissant les faits qui lui sont reprochés, explique qu'elle a eu une relation amoureuse avec un certain Ali, qui lui aurait montré le domicile des Diawara comme étant le sien. Qu'elle a sollicité une assistance financière auprès de l'homme, mais constatant que ce dernier ne répondait plus à ses appels, elle aurait alors décidé de lui faire payer son "ingratitude" en se rendant chez lui pour récupérer quelques-uns de ses biens, aux fins de les tenir en gage, jusqu'à ce que le fa-

meux Ali remplisse sa part du "contrat".

Il se trouve, malheureusement, que le domicile visité nuitamment et les effets emportés ne sont guère ceux de l'homme qu'elle recherche. Mais plutôt ceux de Diawara Yaté, 34 ans et briquetier, domicilié au quartier Ngadi, qui jure ne pas du tout connaître l'homme que la coiffeuse du quartier Chic recherche.

Poursuivie pour vol aggravé, Malaïcka Maganga Moussavou a donc été placée, jeudi dernier, sous mandat de dépôt à la prison du Château par le parquet de Port-Gentil. En attendant son jugement, probablement dans les tout prochains jours.